

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PETR



Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Séance du 2 février 2021

grande salle de La Verchère – CHARNAY-LÈS-MÂCON

Décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le cycle budgétaire doit commencer par la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB), pièce essentielle du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui précède, de deux mois au maximum, le vote du budget.

Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

1- Le contexte :

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Mâconnais Sud Bourgogne, héritier du syndicat mixte du SCoT de la Région Mâconnaise et du Pays Sud Bourgogne, a été créé par arrêté inter-préfectoral des 16 et 24 août 2017.

Le projet de territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne a été adopté à l'unanimité de son comité syndical et des conseils communautaires des 4 EPCI qui le composent, en décembre 2019.

Les actions confiées au PETR dans le cadre de ce projet de territoire relèvent des thématiques suivantes :

- la contractualisation et la gestion des subventions de niveau européen (LEADER), national (contrat de ruralité) et régional (Cap Territoire),
- le développement des usages du numérique, en lien avec le Conseil Régional,
- l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, compétence propre du PETR,
- la rénovation énergétique de l'habitat, en lien avec le Conseil Régional, l'Etat et l'ADEME,
- la santé, dans le cadre du contrat local de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour accomplir ces diverses missions, 9 agents sont actuellement en poste au PETR.

Le contexte de l'année 2020 a été très particulier à deux titres :

- en raison de la crise sanitaire,
- en raison des élections municipales et du report du second tour.

La crise sanitaire s'est traduite par deux périodes de confinement qui ont sensiblement modifié les conditions de travail au PETR. Au cours de ces périodes, le télétravail a été généralisé en application des directives nationales. Il a été facile à mettre en place au PETR, parce que certains agents en avaient déjà fait l'expérience et que le matériel à disposition (ordinateurs et téléphones portables) était suffisant. Il a été en revanche impossible de maintenir les actions de sensibilisation et l'animation des réseaux, les réunions étant prohibées : cette situation a surtout pesé sur l'activité habituelle dans les domaines de la santé et des usages du numérique. Ces deux domaines étaient toutefois en première ligne dans le contexte du confinement et de la crise sanitaire, et les deux chargées de mission ont approfondi leurs missions d'information des élus et de nos partenaires.

Le report du deuxième tour des élections municipales a conduit à déplacer les dates d'installation du nouveau comité syndical et l'élection du nouvel exécutif : la reprise du fonctionnement normal des instances du PETR n'a pu s'opérer qu'à partir du 16 septembre. Le budget 2020 avait fort heureusement été voté le 5 février 2020, donc avant la crise.

Le contexte de l'année 2020 explique qu'un certain nombre d'actions et d'événements n'a pas pu avoir lieu et que les dépenses correspondantes n'ont pas été effectuées.

Il faut enfin remarquer que l'année 2020 a également été marquée par un contrôle de la chambre régionale des comptes : ce contrôle a porté comme d'habitude sur le budget, le fonctionnement des instances, les actions et les moyens du PETR, mais également sur la place du PETR dans l'organisation administrative décentralisée. Cette dimension fait l'objet d'une enquête nationale auprès d'une trentaine de PETR. Un rapport national sera rendu à ce sujet.

2- Les dépenses par mission :

2-1 L'ingénierie financière :

L'une des fonctions essentielles du PETR est de représenter son bassin de vie dans les démarches de contractualisation menées par les différents niveaux des politiques territoriales : échelles européenne, nationale, régionale et départementale. En contrepartie du versement d'une enveloppe financière sur une période pluriannuelle, le PETR présente un projet de territoire cohérent avec une stratégie et des priorités d'action.

De fait, le PETR a signé 3 types de contrats en fondant ses demandes sur une stratégie unique de renforcement de son attractivité pour accueillir de nouvelles activités économiques, de nouveaux habitants et des touristes. Ces 3 types de contrats sont les suivants :

- la convention LEADER, pour la période 2017-2023 et pour une enveloppe de 1,5 million €,
- le contrat de ruralité avec l'Etat, pour la période 2017-2020, pour une enveloppe variable chaque année, en moyenne d'un million € par an,
- le contrat Cap territoire avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, pour une enveloppe de près de 2 millions €, abondé de 320 000 € en 2020 en raison de la bonne gestion des fonds par le PETR.

On peut également ajouter le rôle que joue chaque année le PETR pour sélectionner un projet structurant, à son échelle, dans le cadre d'un appel à projet du Conseil départemental de Saône-et-Loire, qui se traduit par le versement d'une enveloppe de 250 000 €.

Au total, les sommes attribuées, d'un niveau annuel de plus de 2 millions €, concernent principalement le financement de projets locaux compris dans la stratégie de territoire, mais également le financement de l'ingénierie :

- 3 postes sont en partie financés chaque année dans le cadre du contrat Cap territoire,
- Les fonds LEADER financent une partie du poste de chargé de mission "politiques contractuelles".

Le rôle du chargé de mission "politiques contractuelles et développement local" consiste à :

- préparer les nouveaux contrats en soutenant l'élaboration d'un projet et d'une stratégie de territoire,
- organiser la répartition optimale des projets locaux entre les différentes sources de financement,
- gérer, en lien avec les financeurs et les bénéficiaires, les dossiers de demande de subventions,
- conseiller les élus sur les possibilités de financement de leurs projets.

L'année 2021 intervient dans un contexte de transition de l'ensemble des politiques contractuelles et de mise en œuvre des différents plans de relance :

- à l'échelle européenne, les conventions LEADER ont été prolongées jusqu'en 2023 (engagements juridiques) et 2025 (paiements) en raison de la crise sanitaire, mais la nouvelle contractualisation doit être préparée,
- à l'échelle nationale, l'Etat va signer à partir de juin 2021 des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui remplaceront les contrats de ruralité et les contrats de transition écologique,
- à l'échelle régionale, suite aux élections de juin 2021, une nouvelle génération de contrats sera mise en place.

Plus précisément, les perspectives de travail du chargé de mission "politiques contractuelles et développement local" en 2021 sont les suivantes :

- Pour l'animation et la gestion du programme LEADER Sud Bourgogne : renouvellement de la composition du Groupe d'Action Locale (GAL) suite aux élections de 2020 et organisation de plusieurs réunions pour faire avancer les dossiers ; gestion d'un reliquat de 150 000 €, essentiellement dû au transfert de certains projets vers le fonds de substitution par la Région en 2020 ;
- Pour l'animation et la gestion du contrat Cap Territoire avec le Conseil Régional : finalisation des quelques dossiers restants ;
- Le volet territorial du plan d'accélération de l'investissement régional a conduit à recenser 55 projets fin 2020 et demandera la gestion de certains d'entre eux en 2021 ;
- En tant que territoire de projet, et en cohérence avec les autres programmes de financement, le PETR souhaite signer un contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et mettre en œuvre une première maquette financière.

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel	49 422	Conseil régional	22 990
Frais de déplacement	1 500	Autofinancement	27 932
Animations			
Communication			
TOTAL	50 922	TOTAL	50 922

2-2- L'élaboration du schéma de cohérence territoriale :

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale est une démarche pluriannuelle débutée en 2019 et qui doit s'achever fin 2022/début 2023. L'année 2020 devait marquer une pause au moment de la période électorale, puis le démarrage de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le report du deuxième tour des élections municipales et la crise sanitaire n'ont pas permis de lancer réellement le travail sur le PADD : un calendrier précis a été établi afin que le PADD soit stabilisé en septembre 2021. Le premier semestre comprendra de nombreuses réunions de concertation et de validation du document proposé par les bureaux d'études. En fin d'année 2021, la phase de rédaction du document d'orientations et d'objectifs pourrait débiter.

Parallèlement aux réunions de travail et de validation, la concertation préparée en 2020 sera mise en œuvre : une exposition itinérante permettra l'information et l'expression des élus locaux et de la population.

La préparation et la mise en œuvre du programme de travail, en supervisant de manière étroite les productions des bureaux d'études, reviendront au directeur, chargé du suivi de l'élaboration du SCoT. La concertation et la communication seront assurées par la chargée de mission "concertation/promotion du territoire", qui pourrait bénéficier de l'appui d'un jeune en service civique sur une période de 7 mois et avec une modeste participation financière du PETR.

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel (2 x 0,75 ETP)	98 355	Conseil régional	34 417
Frais de déplacement	3 000	Autofinancement	160 138
Animations	40 000		
Intervenants	13 200		
Nouveaux outils de concertation	10 000		
Communication	30 000		
TOTAL	194 555	TOTAL	194 555

2-3- Le développement des usages du numérique :

Depuis avril 2016, le Pays Sud Bourgogne, puis le PETR, assure une mission d'animation numérique dans le cadre d'un règlement d'intervention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Un diagnostic a été mené en 2017, qui a permis d'identifier les actions prioritaires à mener sur notre territoire.

L'objectif de la mission numérique est de développer des usages numériques pour tous, en fonction des besoins du territoire et des compétences de chaque type d'acteurs : collectivités territoriales, associations, particuliers, entreprises,

Trois axes d'action seront développés en 2021 :

- L'inclusion : il s'agit d'accompagner des structures d'insertion sociale ainsi que les collectivités pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et d'acculturation pour les personnes éloignées du numérique : l'illectronisme est en effet un facteur d'exclusion, comme l'ont particulièrement révélé les conséquences sociales de la crise sanitaire ; les partenaires soutenus par la chargée de mission usages du numérique sont actuellement les suivants : MSAP du Clunisois, Villages solidaires, CCAS de Sancé, CC du Mâconnais-Tournugeois, centre social Bulle de vie, ... ; ces partenaires sont situés dans les 4 EPCI qui composent le PETR ; la chargée de mission intervient auprès de ces structures à l'occasion de rencontres avec les usagers ; une action à destination des demandeurs d'emploi pourrait être développée en 2021 en lien avec le Conseil Régional ;
- L'accompagnement de projets : le principal projet en cours est le déploiement d'une plateforme numérique de santé, dont la préparation a beaucoup progressé en 2020 ; 2021 sera l'année de l'ouverture de la plateforme sur internet ; une autre action importante qu'il convient de poursuivre est l'appui au reconditionnement du matériel informatique, qui est une autre manière de lutter contre l'exclusion des usages du numérique ; le soutien aux tiers-lieux qui se créent sur le territoire et leur mise en réseau constituent enfin un autre axe fort de l'accompagnement de projets ; ce soutien se traduira notamment par la création d'une plateforme cartographique afin de mieux faire connaître les tiers-lieux ;
- L'innovation est constitutive d'un domaine encore nouveau et en constante évolution ; le PETR participe au réseau régional de l'innovation publique porté par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté ; il pourra relancer la démarche Agriculture 3.0, débutée en 2019 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, développer l'interopérabilité des données et travailler sur les objets connectés.

La chargée de mission "usages du numérique" intervient également dans le fonctionnement de l'équipe du PETR en travaillant sur le traitement des données (RGPD), sur les outils numériques qui permettent de faciliter le travail et sur l'équipement en matériel informatique et téléphonique. Cette implication au sein de l'équipe explique pourquoi le PETR a pu s'adapter au télétravail de manière très rapide dès mars 2020.

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel (titulaire+com.)	46 462	Conseil régional	40 000
Frais de déplacement	1 500	Autofinancement	17 762
Animations	3 600		
Communication	6 200		
TOTAL	57 762	TOTAL	57 762

2-4- La rénovation énergétique de l'habitat :

La plateforme de rénovation énergétique a été créée en 2016 avec la signature d'une convention entre le Pays Sud Bourgogne, puis le PETR, et par le Conseil Régional et l'ADEME, afin de financer deux postes : un poste destiné à conseiller les particuliers et un poste tourné vers les professionnels. La convention était prévue pour 3 ans (2017 à 2019) et a été prorogée d'un an jusqu'à mars 2020, avec versement attendu d'une enveloppe complémentaire de 90 000 €.

Aujourd'hui, le PETR a envoyé au Conseil Régional sa candidature pour être intégré à la démarche Effilogis-maison individuelle. Un dossier a été envoyé en ce sens en novembre 2020 et l'avis du Conseil Régional devrait être rendu en mars 2021. La convention serait signée pour 3 ans (2021-2024). Ce sera un moyen de bénéficier à nouveau de subventions pour mener les missions de conseil et d'animation sur la rénovation énergétique. Il s'agira d'accompagner les propriétaires de maisons individuelles pour s'engager dans des travaux de rénovation qui tendent vers le niveau BBC. Pour ce faire, le programme prévoit de financer des audits et des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le principe du financement est une participation de la Région à hauteur de 80%, le reliquat étant pris en charge par le PETR.

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel	80 000	Conseil régional	88 800
Frais de déplacement	4 000	Autofinancement	76 200
Prestations SPEE	53 000		
Animations	8 000		
Communication	20 000		
TOTAL	165 000	TOTAL	165 000

2-5- La santé :

Le poste de chargée de mission "santé" est financé par l'Etat (Agence Régionale de Santé) en application du Contrat Local de Santé (CLS) du Mâconnais Sud Bourgogne, signé le 18 juillet 2019 avec différents partenaires (outre l'ARS, le préfet de département, le Conseil départemental de Saône-et-Loire, le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Le CLS est un outil qui vise à développer une approche globale de la santé et du bien-être selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé. Il s'agit plus particulièrement de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé relevées dans un diagnostic territorial.

Les principaux besoins des habitants du Mâconnais Sud Bourgogne identifiés dans le CLS sont les suivants :

- encourager l'installation de professionnels de santé et l'accès aux soins pour tous,
- accentuer la prévention et la promotion de la santé à destination de l'ensemble de la population, mais plus particulièrement les jeunes, les personnes âgées et les personnes qui risquent de développer une forme de cancer,
- mettre en place et animer un comité local de santé mentale (CLSM),
- mener des actions relatives à l'impact de l'environnement sur la santé.

2021 sera marqué par la poursuite des actions mises en oeuvre les années précédentes, en particulier :

- le financement d'une partie du coût du logement pour inciter les étudiants en médecine de venir faire des stages sur notre territoire et favoriser ainsi à terme des installations,
- des campagnes de communication pour faire connaître les comportements favorables à la santé, comme la campagne annuelle Octobre rose, sur le cancer du sein, ou le partenariat avec le monde sportif (CBBS),
- l'animation du CLSM (groupes de travail, assemblée annuelle, coordination des Semaines d'Information sur la Santé Mentale),
- la mise en ligne et le suivi de la plateforme numérique de santé mentale, qui pourrait être élargie à d'autres thématiques de la santé,
- la communication sur les principales atteintes à la santé en lien avec l'environnement (qualité de l'air intérieur, radon, moustique tigre, ambrosie...) et la participation aux travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sous l'angle du bien-être dans le cadre de vie.

L'animation du domaine de la santé induit principalement des coûts de communication, d'organisation d'évènements et de réunions de travail ainsi que de gestion des appartements réservés aux étudiants en médecine, en lien avec l'AILE Sud Bourgogne.

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel (titulaire + com.)	42 562	Agence Régionale de Santé	26 725
Frais de déplacement	1 000	Autofinancement	39 837
Animations	15 000		
Communication	8 000		
TOTAL	66 562	TOTAL	66 562

3- Politique des ressources humaines :

Le PETR compte actuellement 9 agents pour 10 postes budgétaires créés en septembre 2017. Trois agents travaillent à 80% et un à 70%, soit un total de 8,1 ETP.

En 2019, deux postes ont été remplacés :

- le poste de chargé de mission "politiques contractuelles et développement", pris par F. Sabot depuis le 1^{er} octobre,
- le poste de chargée de mission concertation SCoT et communication", pris par H. Burzala depuis le 1^{er} novembre.

Le poste de chargé de mission "rénovation énergétique de l'habitat - volet particulier" est vacant depuis le 15 novembre et le recrutement d'un nouvel agent est en cours.

Le 10^{ème} poste du PETR pourrait être pourvu afin de renforcer la mission de rénovation énergétique de l'habitat ou pour approfondir le conseil en ingénierie financière.

Agent	Poste	Catégorie	Quotité de travail
Eric Béguin	Rénovation énergétique de l'habitat - volet professionnels	A	100%
Véronique Bonnet-Grillet	Accueil, budget, gestion des instances	B	80%
Hélène Burzala	Concertation SCoT/Communication	A	100%
Alice Coillard	Accueil, gestion du personnel, conseil de développement	C	70%
Aurèle Cordier	Usages du numérique	B+	80%
Benoît Langard	Directeur/SCoT	A+	100%
Claire Pernet	Santé	A	80%
Francky Sabot	Politiques contractuelles	A	100%
En cours de recrutement	Rénovation énergétique de l'habitat - volet particuliers	B	100%

L'évolution des dépenses de personnel en 2021 sera due :

- au changement automatique d'échelon pour les 2 fonctionnaires du service,
- à la mise en oeuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) suite à la demande de régularisation de la Chambre Régionale des Comptes,
- à la hausse des cotisations retraites pour les élus.

Nomenclature budgétaire	Budget prévisionnel 2020	Dépenses réelles (14/12/2020)	Budget prévisionnel 2021
Rémunération titulaires	94 011 €	88 305 €	97 873 €
Rémunération non titulaires	234 338 €	199 984 € (*)	235 365 €
Cotisations retraites	29 419 €	34 202 €	31 982 €
Cotisations URSSAF	81 548 €	71 764 € (*)	87 233 €
Autres charges	31 960 €	18 523 €	33 605 €
TOTAL	471 276 €	412 778 €	486 058 €

(*) Après rectification du choix de l'imputation de 10 000 € entre ces 2 lignes (charges patronales)

4- Programmation des investissements :

La mise en oeuvre et le paiement des actions de valorisation de l'art roman à l'échelle du PETR ayant été effectués en 2020, le principal investissement restant est l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Le marché pour l'élaboration du SCoT a été lancé fin 2018 et c'est le groupement autour du bureau d'études URBICAND qui a été retenu par la commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2018.

Le coût présenté par le prestataire choisi est de 263 100 €.

Le cahier des clauses techniques particulières fixe les modalités de règlement :

- 10% à la signature du contrat,
- 25% après présentation du diagnostic consolidé en comité syndical,
- 25% après présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- 25% après présentation du document d'orientation et d'objectifs (DOO),
- 15% après approbation définitive du SCoT.

A ce jour, les 2 premières factures ont été réglées, pour un total de 92 085 €.

En 2021, le PADD doit être élaboré et validé : une nouvelle tranche de 65 775 € pourra être réglée.

En plus de l'élaboration et de la rédaction du SCoT, confiées aux bureaux d'études, le PETR a investi dans des supports pour mettre en oeuvre la concertation : panneaux d'exposition et film en réalité virtuelle, pour un total de 55 276 €. Le solde de cette prestation doit être réglé en 2021 : 14 447 €.

Le SCoT donne lieu à subventions de l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) Urbanisme. Il s'agit d'une part de la DGD nationale, versée directement par le Ministère de l'Ecologie en 3 tranches : l'année de la délibération de prescription du SCoT, l'année de l'élaboration du PADD et l'année de l'arrêt du SCoT. Pour le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne, le montant de chaque tranche est de 38 000 €, soit un total de 114 000 €. Le PETR a déjà touché les 2 premières tranches, soit 76 000 €

A cette DGD nationale peut s'ajouter une part de la DGD Urbanisme gérée localement par le préfet de département. En 2018, l'Etat a versé une subvention complémentaire de 39 000 € à ce titre. En 2020, une nouvelle enveloppe de 45 000 € a été attribuée pour le PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Au total, les subventions de l'Etat pour l'élaboration du SCoT pourraient se monter à 198 000 €.

5- Le niveau des cotisations :

En raison de la crise sanitaire et de la pression qui est mise sur les finances des EPCI, il est proposé de diminuer la cotisation des 4 EPCI de 25%, passant de 4 à 3 €/habitant, soit au total de 455 220 € à 314 415 €.

Il est rappelé que la population prise en compte pour ce calcul est, de manière pérenne, est celle définie par l'INSEE pour l'année 2014.